

LA RÉUNION AÉRIENNE

GROUPEMENT INTERNATIONAL D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES
GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
RÉGI PAR L'ORDONNANCE DU 23 SEPTEMBRE 1967

SIÈGE SOCIAL :
50, RUE AMPÈRE - 75017 PARIS
TÉL. : 01 43 13 46 00
TÉLÉCOPIEUR : 01 44 29 25 30
R.C. PARIS C 703 602 352 - SIRET 703 002 352 00028



AVENANT N° 001

| POLICE N° | PRIME NETTE | COÛT D'ACTE | IMPÔTS | TOTAL |
|----------------------------|-------------|-------------|--------|-------|
| 2008/00003 RC/IA | - | - | | - |

ASSURÉ :

R S A

INTERMÉDIAIRE :

AIR COURTAGE
PIERRE BLANCHE ALLEE LILAS
01150 ST VULBAS

Il est pris note et agréé qu'à compter du 01-01-2008 :

ARTICLE 1

Le numéro de contrat 2008 est le 2008/00003

ARTICLE 2

En ce qui concerne les aéronefs CNRAC, les garanties sont délivrées à tous les appareils dont la masse maximum au décollage est inférieure à 2700 kg.

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions du contrat.

Fait à Paris, le 19 novembre 2007, en autant d'exemplaires que de parties intéressées.

LE SOUSCRIPTEUR

POUR LES COMPAGNIES MEMBRES DE
LA RÉUNION AÉRIENNE

remis par Grégoire du RSA le
14/07/07 Salop
Ucky

LA RÉUNION AÉRIENNE

GROUPEMENT INTERNATIONAL D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES
GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
RÉGI PAR L'ORDONNANCE DU 23 SEPTEMBRE 1967

SIÈGE SOCIAL :
50, RUE AMPÈRE - 75017 PARIS
TÉL. : 01 43 18 46 00
TÉLÉCOPIEUR : 01 44 29 25 30
R.C. PARIS C 703 002 352 - SIRET 703 002 352 00026



AVENANT N° **001**

| POLICE N° | PRIME NETTE | COÛT D'ACTE | IMPÔTS | TOTAL |
|-----------------|-------------|-------------|--------|-------|
| 2007/003 | - | - | - | - |

ASSURÉ :

RESEAU SPORTS DE L'AIR

INTERMÉDIAIRE :

**AIR COURTAGE
Pierre blanche allée Lilas**

01150 ST VULBAS

Il est pris note et agréé que pour la garantie « Indemnité journalière », celle-ci est indemnisée avec une franchise de 15 jours

Fait à Paris, le 20-02-2007, en autant d'exemplaires que de parties intéressées.

L'ASSURE

POUR LES COMPAGNIES MEMBRES DE
LA RÉUNION AÉRIENNE

